



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nathanaël Karakash  
Conseiller communal

☎ 032 886 43 99 📱 079 670 58 61

### Un partenariat innovant pour coopérer au développement

---

Madame, Monsieur,

Lors d'un point de presse, le Conseil communal de Val-de-Travers, la fédération neuchâteloise de coopération au développement Latitude 21 et la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau ont présenté ce mercredi leur intention de conclure un partenariat novateur en faveur de la coopération au développement. Ce projet se fonde sur le futur règlement communal sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, dont le Conseil général débattira le 11 avril prochain.

#### **Un engagement durable en faveur des régions les plus faibles**

La commune de Val-de-Travers veut assumer ses responsabilités morales et éthiques. Alors qu'elle bénéficie elle-même largement du principe de solidarité au travers des mécanismes péréquatifs, la commune souhaite également s'engager concrètement et durablement en faveur des régions les plus précarisées de notre planète, à l'instar de la plupart des communes suisses.

Le projet de règlement transmis au Conseil général prévoit que le budget communal intègre chaque année un montant consacré à la coopération au développement. Si cet engagement s'inscrit dans la continuité de la tradition engagée par plusieurs des anciennes communes fusionnées, la forme proposée constitue une innovation.

#### **Des projets précis et un suivi rigoureux**

S'agissant d'une dépense qui ne profite pas directement à la communauté vallonnière, il semble particulièrement légitime d'exiger une totale transparence quant aux moyens et à leur affectation.

Garantir la qualité et le suivi des projets sur le terrain implique des compétences pointues, dont la commune ne dispose pas en interne. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite confier cette responsabilité à Latitude 21, la fédération neuchâteloise de coopération au développement. Cette faïtière regroupe les principales associations cantonales actives dans la coopération au développement et elle est à même de fournir toutes les garanties requises.

Les moyens seront affectés à des projets précis, choisis parmi un portefeuille de projets proposés par Latitude 21 au terme d'une sélection rigoureuse.

Une politique d'information sera assurée depuis le choix du projet jusqu'à sa concrétisation, permettant à la population de savoir précisément quelles réalisations sont soutenues et de s'identifier à ces actions.

### **La décision confiée aux élèves de l'école Jean-Jacques Rousseau**

Le choix final du projet auquel sera affecté le budget annuel de coopération au développement ne sera pas effectué par les autorités selon le mécanisme décisionnel traditionnel. Une démarche plus participative a en effet été privilégiée, s'agissant d'une décision qui ne porte pas directement sur la marche de la commune et qui ne doit pas être politisée.

Ainsi, deux projets seront proposés à des élèves du 3<sup>ème</sup> cycle de l'école Jean-Jacques Rousseau. Après avoir reçu une information appropriée, les élèves feront leur choix dans le cadre d'un scrutin à bulletin secret, qui s'approchera le plus possible d'une votation populaire traditionnelle.

Les élèves pourront ainsi porter un regard sur des réalités de développement à travers le monde, étudier des projets concrets, développer leur esprit critique et leur capacité de décision individuelle, autant d'objectifs cohérents avec leur plan d'études. Au travers de ce choix, les élèves auront en outre l'opportunité de vivre l'exercice du droit de vote dans un contexte de réelle décision.

Val-de-Travers, le 30 mars 2011

*LE CONSEIL COMMUNAL*